



## Délibération 2025-521

### Débat des Orientations Budgétaires 2026

#### Extrait du registre des délibérations du comité syndical : Lundi 22 décembre 2025

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni lundi 22 décembre 2025 à 10 heures à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle Jacques Prévert (et non salle Jean-François Millet), en présentiel et par visioconférence sur convocation du 12 décembre 2025 expédiée par courriel du 12 décembre 2025.

Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Catherine BRUNAUD-RHYN.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 5 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	4	5	7

#### PARTICIPANTS

##### Membres titulaires

M. Pierre VOGT conseiller régional - Région Normandie - Président du SMANM  
M. Guillaume HEDOUIN conseiller régional - Région Normandie

##### Membres titulaires :

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN conseillère départementale – canton Avranches  
Mme Nathalie PORTE conseillère régionale – Région Normandie

##### Membre suppléant :

Mme Dany LEDOUX conseillère départementale – canton Quettreville-sur-Sienne

##### Membres suppléants :

Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS conseillère départementale - canton Bréhal  
Mme Frédérique BOURY conseillère départementale - canton Les Pieux  
M. Antoine JEAN conseiller régional – Région Normandie  
M. Quentin LAGALLARDE conseiller régional – Région Normandie

#### EXCUSÉS

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS conseillère départementale – canton Agon-Coutainville

Vice-Présidente du SMANM  
M. Antoine DELAUNAY conseiller départemental – canton Avranches  
Mme Marie Pierre FAUVEL conseillère départementale – canton Condé-sur-Vire  
M. Gilles LELONG conseiller départemental - canton Cherbourg en Cotentin  
Mme Claire ROUSSEAU conseillère régionale – Région Normandie  
Mme Marie-Hélène ROUX conseillère régionale – Région Normandie  
M. Yvan TAILLEBOIS conseiller départemental – canton Granville

.../...

## Débat des Orientations Budgétaires 2026

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales qui prévoient que le débat des orientations budgétaires (DOB) doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 ;

Vu le rapport de séance et le document des orientations budgétaires 2026 qui constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2026 du SMANM ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention,

**LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE**, à l'unanimité des membres participants,

prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du SMANM pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du comité syndical du 22 décembre 2025, à l'appui du rapport ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte  
Association maison de la Normandie  
et de la Manche,**

**Pierre VOGT**



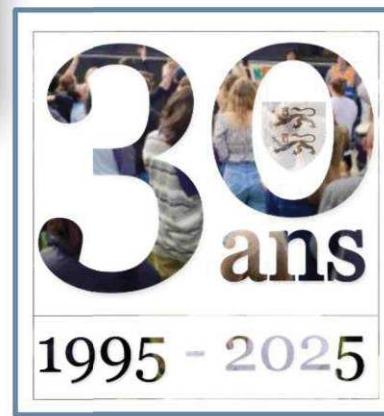
*En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



# 2026



Maison de la Normandie & de la Manche  
What's on in Normandy?



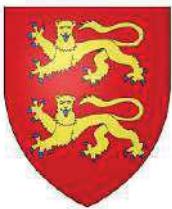
Comité syndical  
22 décembre 2025



RÉGION  
NORMANDIE



Accusé de réception en préfecture  
050-255003006-20251222-2025-521-DE  
Date de télétransmission : 15/01/2026  
Date de réception préfecture : 15/01/2026



# PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2026. Il permet également aux délégués d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Ainsi, dans les 10 semaines précédant le vote du budget, le Président doit présenter un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les objectifs d'évolution du besoin de financement ;
- les perspectives pour le projet de budget, visé pour l'exercice.

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport concerne l'exercice 2026 à venir et mesure les impacts, sur les années à venir, des projets pour un bon fonctionnement de la structure et des investissements nécessaires pour mener à bien les missions du Syndicat Mixte Association maison de la Normandie et de la Manche.

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des priorités à retenir, le rapport est constitué en 2 axes principaux :

1. le contexte général : macro-économique, le Syndicat et le bilan des actions 2025
2. l'évolution de la situation financière et les orientations 2026



# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

### 1 – LE CONTEXTE

- 1.1 - Le syndicat mixte du SMANM, rappel historique, objectifs généraux
- 1.2 - Environnement macro-économique et particularités locales

### 2 – LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2025

- 2.1 - Structure des dépenses et des recettes et recettes de fonctionnement
- 2.2 - Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2019
- 2.3 - Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2019
- 2.4 - Evolution de l'épargne
- 2.5 - Les investissements 2025
- 2.6 - Le résultat de clôture

### 3 - LES ORIENTATIONS 2026

- 3.1 - Les dépenses de fonctionnement pour 2026
  - 3.1.1 Les dépenses de fonctionnement incompressibles
  - 3.1.2 Les dépenses de fonctionnement actions
- 3.2 - Les dépenses d'investissement pour 2026
- 3.3- Les recettes pour 2026

### 4 – LES PERSPECTIVES



# 1. CONTEXTE

## 1.1 LE SYNDICAT MIXTE DU SMANM

### HISTORIQUE

C'est en **1995** que fut décidée la création d'une « Maison de la Normandie et de la Manche » à Jersey, conjointement par les élus du conseil général de la Manche et du conseil régional de Basse-Normandie. Le projet de la création d'une représentation permanente de la Normandie dans les îles Anglo-Normandes a bénéficié d'un contexte favorable de coopération et du soutien des autorités jersiaises et de l'agrément du ministre des Affaires Étrangères du moment, M. Alain JUPPE.

Aujourd'hui, la Maison de la Normandie et de la Manche dépend d'un syndicat mixte, le SMANM, qui est administré par la Région Normandie et le Conseil Départemental de la Manche. **En 2025, le Syndicat a fêté ses 30 ans lors du Sommet Annuel de Coopération.**



### COMPOSITION

Le **Syndicat Mixte Association Normandie Manche SMANM** est administré par un comité dont la composition est faite de délégués nommés par chacune des assemblées représentées : le conseil départemental et le conseil régional.

Le renouvellement des conseillers départementaux ou des conseillers régionaux donne lieu, dans les trois mois qui suivent, au renouvellement du comité syndical du SMANM et à la réélection du bureau. La présidence est assurée soit par un représentant élu du conseil régional, soit par un représentant du conseil départemental tandis que la vice-présidence est assurée par l'autre collectivité.

### MISSIONS

La Maison de la Normandie et de la Manche est chargée d'assurer la **continuité des relations diplomatiques entre les collectivités qu'elle représente et les instances des îles Anglo-Normandes** et de développer des liens économiques, environnementaux, culturels et touristiques entre la Normandie et les îles. Bien que basé à Jersey, le bureau est actif dans le développement de relations et d'actions avec l'ensemble des îles Anglo-Normandes.

Accusé de réception en préfecture  
050-255003006-20251222-2025-521-DE  
Date de télétransmission : 15/01/2026  
Date de réception préfecture : 15/01/2026



# 1. CONTEXTE

## 1.2 ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET PARTICULARITÉS LOCALES

Le bureau d'activité du SMANM est situé sur l'île de Jersey (et fonctionne tout au long de l'année), les particularités locales et le contexte îlien pèsent donc fortement sur le budget :

- niveau de vie très élevé par rapport à la France ;
- inflation plus élevée qu'en France ;
- rareté de l'immobilier amenant une forte spéculation locative et un déficit de logements à loyers abordables ;
- importations par bateaux des biens & matières premières impactées par l'augmentation du coût des transports et des dépenses supplémentaires découlant du Brexit ;
- obligations locatives particulières, comme des travaux de ravalement extérieur et intérieur tous les 4 ans ;
- prise en charge d'un certain nombre de dépenses qui, en France, incomberaient au propriétaire (modernisation de l'installation électrique...) ;
- réglementations sur l'immigration, post-Brexit amenant des dépenses supplémentaires liées au recrutement de personnel hors Jersey.



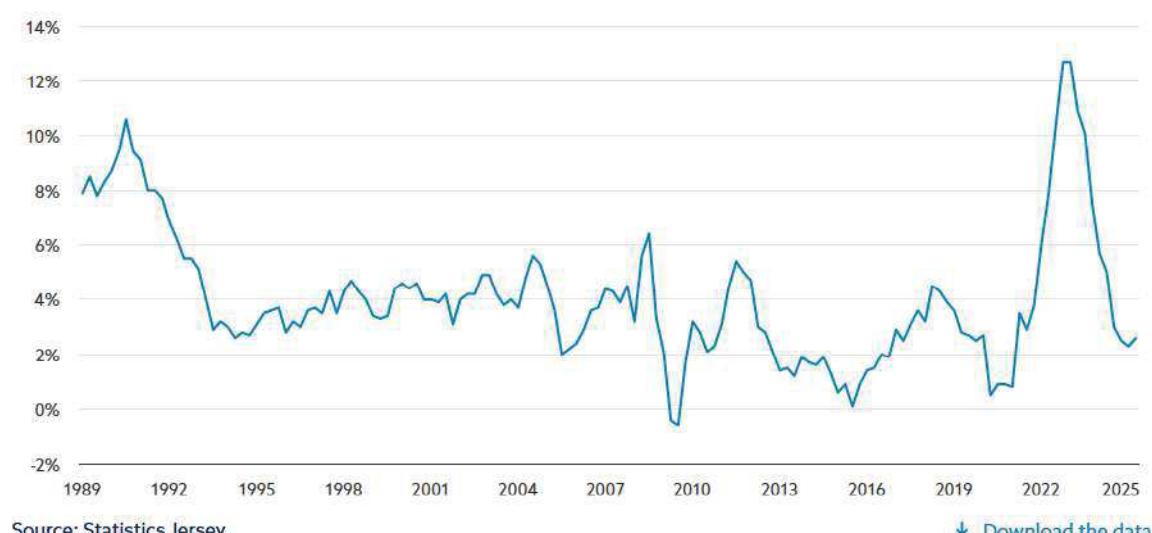


# 1. CONTEXTE

## 1.2 ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET PARTICULARITÉS LOCALES

En 2025, l'inflation à Jersey a été plus contenue par rapport aux deux années précédentes, restant vers 2.5%. Néanmoins il convient de rester très prudent sur les projections 2026 car l'inflation (dont le taux, publié trimestriellement à Jersey, sert à la réévaluation périodique des loyers, coûts de l'énergie etc...) connaît des variations très importantes et soudaines et est, par exemple, restée supérieure à 10% entre septembre 2022 et septembre 2023.

Jersey RPI annual inflation rate



En 2025, le prix de l'électricité a augmenté de 7,5%, ce qui a impacté le budget SMANM (+200€ d'augmentation sur les factures des 3 premiers trimestres de 2025 / 2024). Les loyers ont également connu une revalorisation fin 2024, dans le cadre du renouvellement des baux (+ 5 000€ sur le poste de dépenses locatives).

De même, on observe une baisse du cours de la livre sterling depuis quelques mois. Après un début d'année où le taux de chancellerie était à 1,20, il est progressivement descendu jusqu'à 1,136.

Le budget du SMANM étant voté en euros, une baisse du cours de l'euro durant l'exercice entraîne une diminution, parfois importante, de la capacité de financement de l'institution. Au contraire, une baisse de la livre permet d'avoir plus de marge de manœuvre.

Les orientations 2026 proposées dans ce rapport tiennent compte du contexte variable et incertain et le budget a été préparé avec un taux de 1,21.

Accusé de réception en préfecture  
050-255003006-20251222-2025-521-DE  
Date de télétransmission : 15/01/2026  
Date de réception préfecture : 15/01/2026



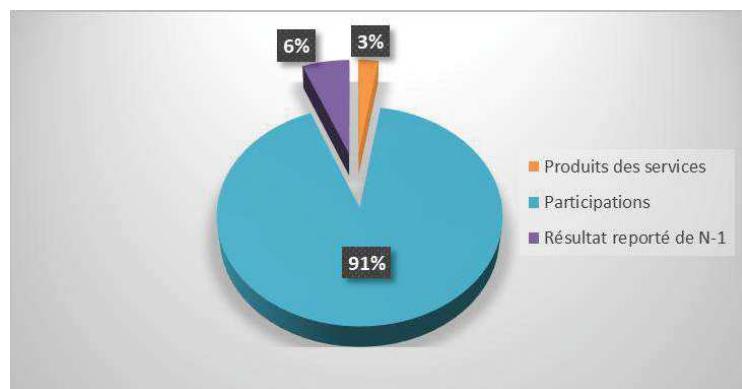
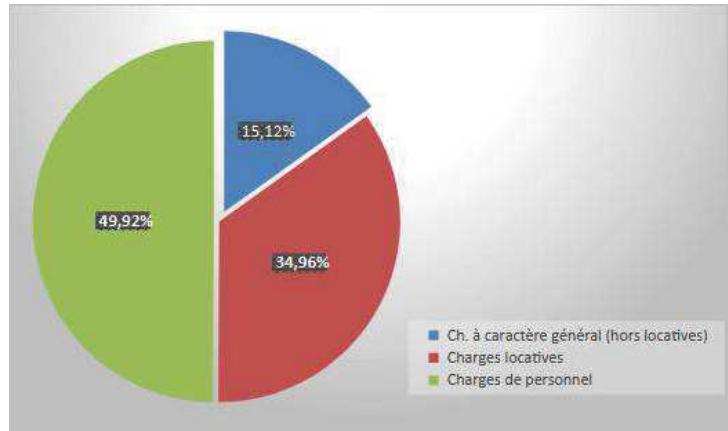
## 2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2025

### 2.1 STRUCTURE DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Données 2025

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

49,92 % des dépenses courantes concernent les dépenses de personnel et 50,19 % sont consacrées aux charges courantes, dont une part importante dédiée aux charges locatives.

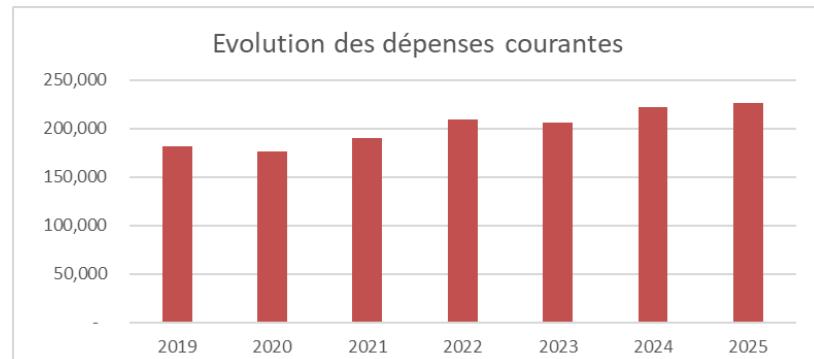


#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les participations 2025 de la Région et du Département représentent 91 % des recettes de fonctionnement. 3% proviennent des recettes générées par la Boutique et 6% du résultat de fonctionnement 2024 excédentaire reporté.

### 2.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT depuis 2019

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation constante des dépenses courantes :

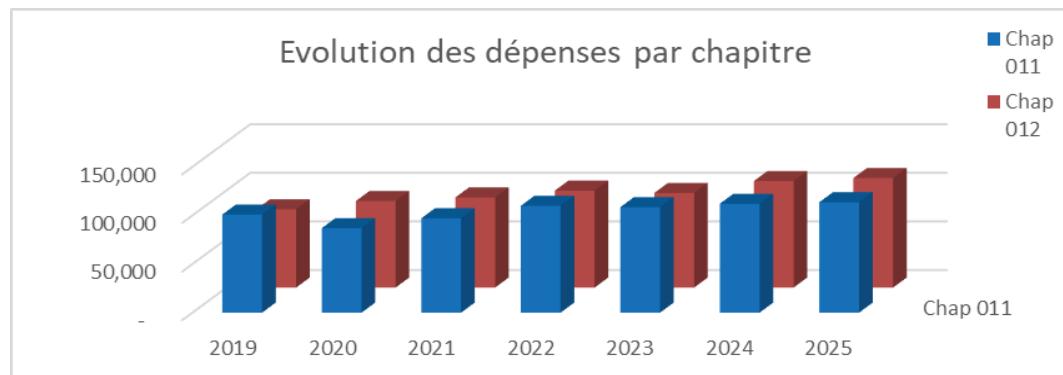


- la progression des carrières des agents (SMANM comme Mutualisation et RH mis à disposition),
- l'augmentation des frais locatifs, coûts de travaux obligatoires
- augmentation des charges associées aux locaux (fluides, assurances...) en lien avec l'inflation et le coût de la vie.

Accusé de réception en préfecture  
050-255003006-20251222-2025-521-DE  
Date de télétransmission : 15/01/2026  
Date de réception préfecture : 15/01/2026



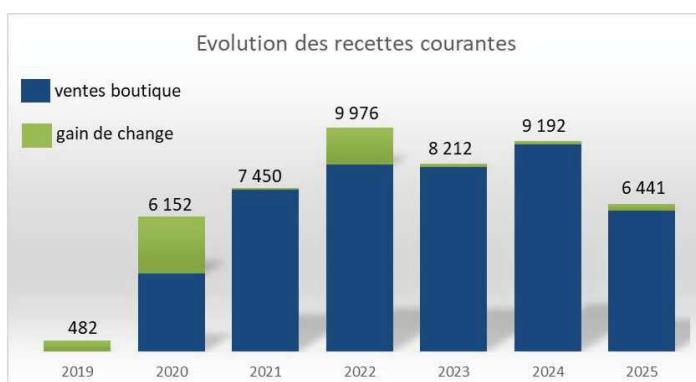
## 2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2025



Le taux de cotisation employeur CNRACL sera porté au 01/01/2026 à 37,65% (+ 3 pts/an pendant 4 ans à partir de 2025) impactant fortement les **charges de personnel (chap. 012)**. De plus, la progression de carrière des agents du SMANM comme ceux du service Mutualisation (avancements échelon...) amène des augmentations du traitement et des cotisations patronales. L'impact budgétaire de ces évolutions de carrières se fera particulièrement ressentir en 2026.

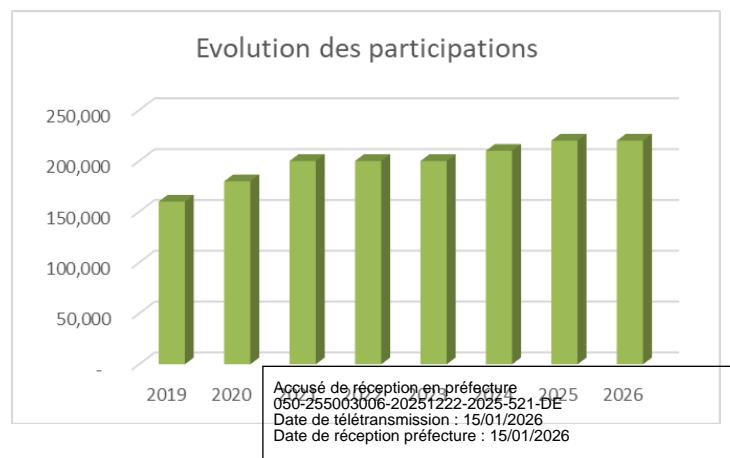
En ce qui concerne les **charges à caractère général** (chap. 011, l'impact de la revalorisation des loyers, en lien avec la reconduction des baux locatifs fin 2024, s'est fait ressentir en 2025 mais s'est trouvé limité grâce à un taux de change plutôt favorable.

### 2.3 ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT depuis 2019



- Participations stables en 2021, 2022 et 2023, mais augmentées en 2024 et 2025 pour maintenir l'équilibre financier du syndicat.
- Budget 2026 conçu sur la base de participations statutaires constantes (110 000€ par collectivité).

- Baisse attendue en 2025 (ventes plus faibles dues à un pouvoir d'achat des habitants de l'île en diminution).
- Impact important du taux de change favorable en 2020 et 2022 dans ces recettes.

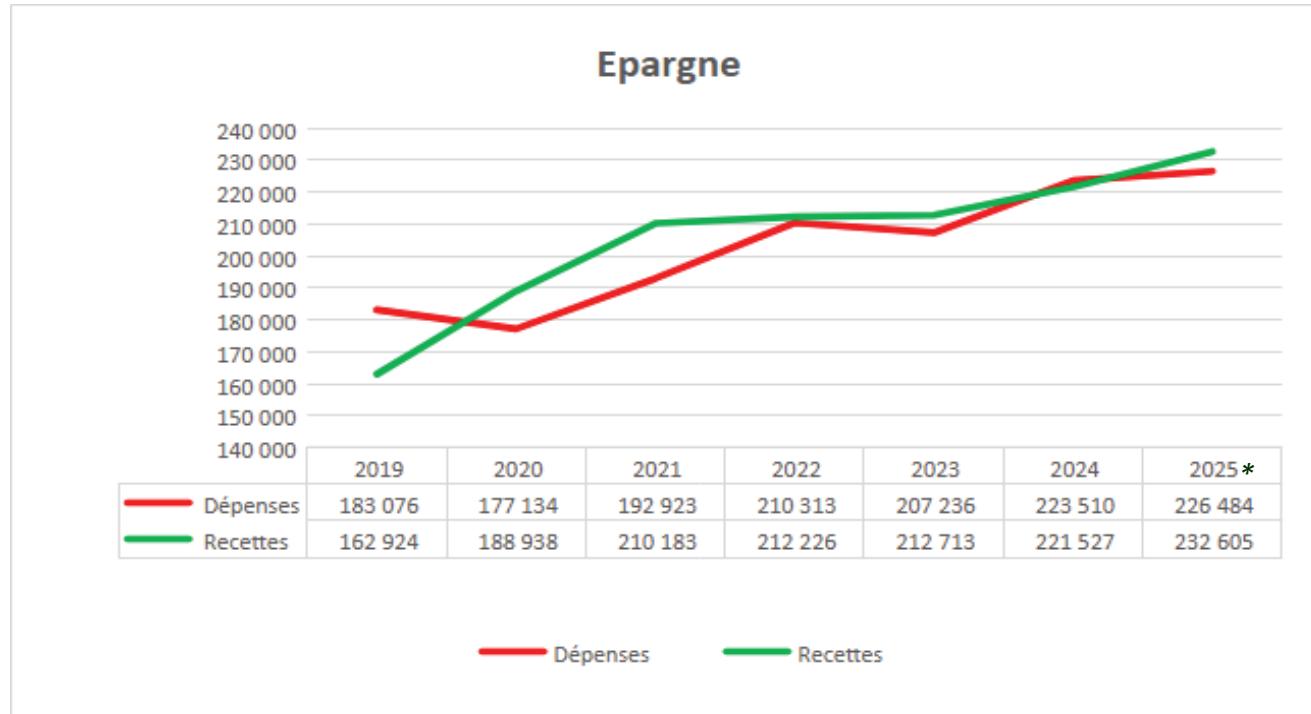




## 2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2025

### 2.4 EVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION

\* Estimation pour 2025



De 2012 à 2020, les recettes de fonctionnement du SMANM (y compris les participations) étaient inférieures aux dépenses. Le syndicat consommait des réserves constituées par des excédents de fonctionnement antérieurs. Celles-ci étant bien réduites, une augmentation des participations statutaires a été nécessaire.

En 2024, les recettes étaient à nouveau inférieures aux dépenses. Les participations statutaires ont été augmentées et les réserves encore mises à contribution. En 2025, grâce à une nouvelle revalorisation de la participation statutaire, aux résultats de la boutique et à un contexte de taux de change favorable, les recettes redeviennent un peu supérieures aux dépenses.

**Il faut noter que les participations statutaires restent inférieures aux dépenses de fonctionnement.**



## 2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2025

### 2.5 LES INVESTISSEMENTS 2025

Chapitre	Libellé	Voté 2025	CA 2025 anticipé
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	-
21	Immobilisations corporelles	16 741,61	3 400,00
23	Immobilisations en cours	-	
	<i>Reports 2024</i>		
<b>Charges courantes d'investissement</b>		<b>19 741,61</b>	<b>3 400,00</b>

(hors opérations d'ordre)

Le budget du SMANM est composé essentiellement de dépenses de fonctionnement. Les principales **dépenses d'investissement** consistent à renouveler le mobilier des locaux du SMANM ou des appartements du personnel lorsqu'il est usagé ou défectueux.

**En 2025, la seule dépense d'investissement a consisté en l'achat d'un écran équipé d'un système son et vidéo permettant les visioconférences.**

Les **besoins de financement de la section d'investissement** sont principalement couverts par le résultat excédentaire N-1 de la section d'investissement. L'excédent de financement s'est donc élevé à 16 082,12 € en 2024 et qui devrait s'établir à **16 161 € pour 2025**.



## 2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2025

### 2.6 LE RÉSULTAT DE CLOTURE 2025

Le SMANM n'a contracté aucun emprunt et n'a aucune dette, la majeure partie des investissements se fait grâce aux participations complétées par l'autofinancement.

Le résultat prévisionnel de clôture maintient un faible excédent dû à des recettes réalisées qui devraient être légèrement supérieures à celles prévues (chiffre d'affaires de la Boutique) et des dépenses de fonctionnement globalement maîtrisées et moins importantes que prévues notamment en raison d'un taux de la livre plus faible que celui anticipé lors de la prévision budgétaire en fin d'année 2024.

**Le résultat positif de clôture prévisionnel au terme de l'année 2025 devrait approcher 9 000€.**

Ce résultat est à un niveau inférieur à celui constaté en 2024 (14 396,11€) et baisse d'année en année (21 042,30€ en 2023) **mais reste essentiel pour assurer l'équilibre budgétaire 2025, la participation statutaire des collectivités ne couvrant pas la totalité des dépenses du SMANM.**



### 3. ORIENTATIONS 2026

**En dépit de la fragilité de la situation financière du SMANM, celui-ci va contribuer (modestement) à l'effort auquel doivent consentir les collectivités : le budget 2026 est conçu avec des participations statutaires stables par rapport à 2025.**

Cela implique des concessions spécifiques pour 2026 telles que la suppression de financement d'actions (sauf la Boutique), la diminution de la fréquence du ménage du bureau et la réduction de l'enveloppe impartie aux frais de déplacement des agents. Cependant, les économies réalisées sont très limitées et amènent une dégradation des conditions d'exercice des missions de nos agents.

**Elles ne doivent être qu'exceptionnelles** et ne sont rendues possibles que dans une année où certaines dépenses obligatoires ne font pas l'objet de révision (loyers stables et pas de travaux).

#### 3.1.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT INCOMPRESSIBLES

Les dépenses liées au fonctionnement général (maintenance, assurance, impôts, eau et électricité) ont été estimées en tenant compte des évolutions régulièrement constatées sur ce type de poste de dépense. **Le budget est conçu avec un taux de la livre de 1,21.**

Les charges à caractères générales sont estimées à 112 347€, sachant que **87% sont des dépenses incompressibles** (loyers, assurances, abonnement & charges de maintenance, eau, électricité, impôts etc.).

Au regard des baux locatifs renouvelés en 2024, les loyers 2026 ne connaîtront pas d'augmentation dans leurs montants en livres (en revanche, la variation du taux de change peut amener des augmentations du montant final en euros). Par ailleurs, les travaux de ravalement ayant lieu, conformément au bail, tous les 4 ans, ils ne sont prévus qu'en 2028.

Les loyers connaîtront toutefois une augmentation en 2027 (révision prévue dans les baux avec un taux indexé sur l'inflation), ce qui viendra accroître les dépenses de fonctionnement en plus des augmentations mécaniques et incompressibles des charges de personnel.

Accusé de réception en préfecture  
050-255003006-20251222-2025-521-DE  
Date de télétransmission : 15/01/2026  
Date de réception préfecture : 15/01/2026



### 3. ORIENTATIONS 2026

Depuis 2025, certaines revalorisations des charges patronales impactent le budget (URSSAF, CNRACL...) tout comme la progression « automatique » de carrière des agents (avancement d'échelons).

Ces augmentations sont répercutées non seulement sur les 2 agents du SMANM mais aussi sur le « personnel extérieur » (art. 628) que sont les agents des services Mutualisation (gestion comptable et administrative) et Ressources Humaines du Département de la Manche (convention de mise à disposition conclue depuis 2019).

Ces prestations, évaluées à hauteur de 0,3 ETP pour le service Mutualisation et 0,1 ETP pour les Ressources Humaines, sont estimées à **21 550€ pour 2026**.

**En 2026, les charges de personnel vont donc représenter près de 117 800€**, dépassant largement les charges à caractères générales (111 715€).

#### 3.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ACTIONS

Dans un souci d'économie et afin de respecter l'objectif de participations statutaires stables en 2026, il a été décidé qu'aucune action (événementiel culturel, promotionnel...) ne serait financée par le SMANM en 2026, outre la Boutique (seule action qui s'auto-finance et permet de réaliser un petit bénéfice).

Il est ainsi proposé :

- de diminuer légèrement l'enveloppe consacrée aux frais de déplacements des agents,
- de ne pas financer d'événementiels/actions « récurrentes » en 2026 (Fête de la Musique, 14 juillet...).
- de ne pas emprunter des objets pour les vitrines SMANM 2026 (afin d'économiser les frais de déplacements, de Carnet ATA – douanes et la provision d'un éventuel remboursement en cas de dommages des objets)

Enfin, au-delà des « actions », des économies seront réalisées, sur le budget 2026, sur les postes suivants :

- ménage (fréquence bi-mensuelle au lieu d'hebdomadaire) ;
- pas d'inscription budgétaire de provision en 2026. Les provisions avaient pour but de prévoir la dépense de travaux prévue au bail et qui revient tous les 4 ans, afin d'éviter de solliciter fortement les collectivités l'année concernée, par une participation exceptionnelle ou un fonds de concours (2028).



### 3. ORIENTATIONS 2026

L'année 2026 verra la continuité du travail du SMANM dans ces différents domaines d'interventions (institutionnel, éducatif...), via le travail de deux agents sur place.

Le SMANM sera toujours engagé dans la préparation de l'année Européenne des Normands en 2027 en étant à la fois impliqué dans la mise en œuvre globale de l'évènement dans les îles Anglo-Normandes mais aussi dans l'organisation et la gestion directe de deux projets : une exposition photo sur le patrimoine normand en lien avec l'Alliance Française de Jersey, et le « French Festival » 2027.



Les activités commerciales du SMANM via la Boutique normande continueront tout au long de l'année dans les locaux d'Halkett Place et également ponctuellement avec des stands lors des marchés normands de Jersey (3 marchés sont prévus à Jersey en 2026 et 2 marchés normands à Guernesey). Les agents sont mobilisés sur ces évènements en apportant une aide technique aux commerçants et en supervisant l'organisation générale (frais afférents intégralement pris en charges par les commerçants).

À la suite d'une sollicitation de l'élue en charge du tourisme à Sercq, la possibilité d'organiser un « mini festival normand » sur Sercq en 2026 est à l'étude. Il pourrait regrouper, à la fois des stands de produits normands (en tenant compte des contraintes techniques) mais aussi des stands plus promotionnels et touristiques de valorisation du territoire. Cet évènement, qui se tiendrait sur 2 jours maximum, pourrait être l'occasion pour des artistes et groupes normands de venir se produire sur la petite île Anglo-Normande.



Accusé de réception en préfecture  
050-255003006-20251222-2025-521-DE  
Date de télétransmission : 15/01/2026  
Date de réception préfecture : 15/01/2026

# Actions SMANM



# 2026



## Thèmes

### Institutionnel



### Transport & Environnement



### Développement Economique & Attractivité



### Education & Francophonie



### Jumelages



## Actions majeures

- Accompagnement des élus & délégations
- Echanges avec les services des IAN, CD50 & Région
- Veille et transmission d'infos (notes, rapports, revue de presse...), rédaction de courriers et traductions
- Réseau local, aide au Consulat Honoraire & représentation de nos collectivités lors de cérémonies
- Sommet Annuel à Caen en septembre / octobre

- Accompagnement du CD50 et de MIE dans les discussions avec les partenaires sur les liaisons maritimes
- Promotion des liaisons maritimes Manche/IAN
- Veille sur les sujets environnementaux (MSP, parc éolien..)

- La Boutique Normande
- 3 marchés normands à Jersey (mai, juillet et décembre)
- 1 marché normand (+ invitation West Show) à Guernesey
- Projet d'une mini foire normande à Sercq
- Accompagnement d'entreprises et mise en relation anglo-normands / normands
- Mise à jour des procédures d'import/export

- Suivi des projets éducatifs et lien avec les partenaires institutionnels
- Facilitateur d'échanges auprès des écoles:
  - Ecole primaire Anne Franck de St Pair sur Mer
  - Collège de Port-Bail
- Mise en place d'ateliers "Millénaire" avec l'école de Plat Douet (Jersey)
- Membre organisateur de l'Eisteddfod Jersey (9 au 12 mars)
- Juge à l'Eisteddfod Guernesey
- Membre du Comité de l'Alliance Française Jersey
- Editeur du journal francophone "Le Rocher" (4 publications en 2026 financées par DFDS)

- Suivi et aide aux comités de jumelages et à l'Association Jersey-Normandie
- Membre du Comité de Jumelage St Helier/Auranches

Accusé de réception en préfecture  
050-255003006-20251222-2025-521-DE  
Date de télétransmission : 15/01/2026  
Date de réception préfecture : 15/01/2026

15

# Actions SMANM



# 2026



Maison de la  
Normandie  
& de la Manche



## Thèmes

Tourisme  
&  
Communication



## Actions majeures

- Accueil et renseignements des visiteurs
- Mise à jour de l'espace d'information touristique
- Newsletters mensuelles
- **6 vitrines thématiques :**
  - Normandie pour la Paix (mi-janvier à mi-avril)
  - Deuxième Guerre Mondiale (mi-avril à fin juin)
  - Normandie Impressionniste (juillet à fin septembre)
  - 960 ans de la Bataille d'Hastings (octobre jusqu'au 10 novembre)
  - Fêtes de fin d'année (novembre à mi-janvier 2026)
- Publications réseaux sociaux, site internet, magazines locaux, communiqués de Presse

## Culture



- Suivi des projets de coopération culturelle :
  - **Implication dans la préparation de Millenium 2027, l'année des Normands à Jersey et à Guernesey**
  - **Préparation des projets "Millenium" portés par la MNM**
- Aide à la demande
- Aide à l'organisation d'évènements sur Jersey et Guernesey (si soutien financier local). *Exemple demande autour d'une "Foire Normande à Sercq".*

## Sport



- Aide pour l'organisation des étapes anglo-normandes du Tour des Ports de la Manche : Guernesey et Jersey
- Aide à la demande et suivi des relations

## Administratif



- Comités Syndicaux
- Régie d'avances et de recettes
- Rapports d'activités (mensuels, semestriel et annuel)
- Suivi des contrats et prestations
- Mise en place de procédures, rangement, divers...



### 3. ORIENTATIONS 2026

#### 3.2 LES DEPENSES D' INVESTISSEMENT POUR 2026

Aucun besoin urgent n'est recensé à ce jour. Des crédits seront cependant inscrits afin d'anticiper le remplacement de certains équipements défectueux dans les appartements ou dans le bureau, en cas de besoin, au cours de l'année.

**Au vu des répercussions d'investissements sur le fonctionnement (abonnement), les projets suivants sont, pour le moment, abandonnés : téléphones portables professionnels pour les agents, TPE et logiciel de caisse pour la Boutique.**

#### 3.3 Les RECETTES POUR 2026

Les recettes attendues pour 2026, en **FONCTIONNEMENT**, sont constituées des participations, à hauteur de 220 000€ (110 000€ par collectivité, soit un montant identique à 2025), auxquelles s'ajouteront les produits issus des ventes de la boutique et des marchés pour environ 5 700€ (sommes non garanties).

En **INVESTISSEMENT**, les recettes sont composées essentiellement de l'excèdent de la section d'investissement estimé à 16 161€ mais aussi des amortissements (3 267€) et du fonds de compensation de la TVA (1 545€).

**En raison du choix de ne pas demander une augmentation des participations en 2026, le fonds de roulement sera intégralement consommé.**



Accusé de réception en préfecture  
050-255003006-20251222-2025-521-DE  
Date de télétransmission : 15/01/2026  
Date de réception préfecture : 15/01/2026



## 4. Perspectives

En 2027, l'avenir du SMANM dépendra du choix des deux collectivités.

Je vous invite à en débattre.

